



ATTESTATION DE GARANTIE

N°police : 1-11988-14986-0

Valable pour l'année 2026

Le GROUPEMENT FRANCAIS DE CAUTION

Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables - Entreprise régie par le Code des Assurances

Dont le siège social est : 7 Chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN

Ayant, par arrêté du 9 Juillet 1985 (Journal Officiel du 26 Juillet 1985) été agréé pour pratiquer en FRANCE des opérations de caution (branche 15 de l'article R 321.1. du Code des Assurances).

Ayant délivré un contrat d'assurance caution.

ATTESTE QU'UNE CAUTION D'UN MONTANT DE :

110 000,00 EUROS

(cent dix mille Euros)

A BIEN ETE DONNEE PAR LUI A :

IMMOBILIERE NAUDY

SAS au capital de 10 000,00 Euros, immatriculée sous le N° siren : 935 257 105

Dont le siège social est 5 Cours Sextius- 13100 AIX EN PROVENCE

Représentée par sa Présidente la SARL MATANEL, elle-même représentée par Monsieur Stéphane PUJOL et Madame Caroline PUJOL

AU TITRE DE LA GARANTIE FINANCIERE :

GESTION IMMOBILIERE

La présente garantie a uniquement pour objet de satisfaire aux obligations de garanties financières visées au chapitre III du décret N° 72.678 du 20 juillet 1972 (modifié) en application de la loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 (modifiée)

A COMPTER DU :

01 janvier 2026

MEYLAN, LE
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT



ATTESTATION DE GARANTIE

N°police : 1-11988-14986-0

Valable pour l'année 2026

Le GROUPEMENT FRANCAIS DE CAUTION

Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables - Entreprise régie par le Code des Assurances

Dont le siège social est : 7 Chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN

Ayant, par arrêté du 9 Juillet 1985 (Journal Officiel du 26 Juillet 1985) été agréé pour pratiquer en FRANCE des opérations de caution (branche 15 de l'article R 321.1. du Code des Assurances).

Ayant délivré un contrat d'assurance caution.

ATTESTE QU'UNE CAUTION D'UN MONTANT DE :

110 000,00 EUROS

(cent dix mille Euros)

A BIEN ETE DONNEE PAR LUI A :

IMMOBILIERE NAUDY

SAS au capital de 10 000,00 Euros, immatriculée sous le N° siren : 935 257 105

Dont le siège social est 5 Cours Sextius- 13100 AIX EN PROVENCE

Représentée par sa Présidente la SARL MATANEL, elle-même représentée par
Monsieur Stéphane PUJOL et Madame Caroline PUJOL

AU TITRE DE LA GARANTIE FINANCIERE :

**TRANSACTION IMMOBILIERE SANS MANIEMENT DE
FONDS**

**La présente garantie a uniquement pour objet de satisfaire aux obligations de garanties
financières visées au chapitre III du décret N° 72.678 du 20 juillet 1972 (modifié) en
application de la loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 (modifiée)**

A COMPTER DU :

01 janvier 2026

MEYLAN, LE
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT



ATTESTATION DE GARANTIE

N° police : 1-11988-14986-0

Valable pour l'année 2026

Le GROUPEMENT FRANCAIS DE CAUTION

Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables - Entreprise régie par le Code des Assurances

Dont le siège social est : 7 Chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN

Ayant, par arrêté du 9 Juillet 1985 (Journal Officiel du 26 Juillet 1985) été agréé pour pratiquer en FRANCE des opérations de caution (branche 15 de l'article R 321.1. du Code des Assurances).

Ayant délivré un contrat d'assurance caution.

ATTESTE QU'UNE CAUTION D'UN MONTANT DE :

110 000,00 EUROS

(cent dix mille Euros)

A BIEN ETE DONNEE PAR LUI A :

IMMOBILIERE NAUDY

SAS au capital de 10 000,00 Euros, immatriculée sous le N° siren : 935 257 105

Dont le siège social est 5 Cours Sextius- 13100 AIX EN PROVENCE

Représentée par sa Présidente la SARL MATANEL, elle-même représentée par
Monsieur Stéphane PUJOL et Madame Caroline PUJOL

AU TITRE DE LA GARANTIE FINANCIERE :

SYNDIC DE COPROPRIETE

La présente garantie a uniquement pour objet de satisfaire aux obligations de garanties financières visées au chapitre III du décret N° 72.678 du 20 juillet 1972 (modifié) en application de la loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 (modifiée)

A COMPTER DU :

01 janvier 2026

**MEYLAN, LE
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT**